

République Française

Département de la Meuse

DELIBERATION
CONSEIL COMMUNAUTAIRE
Communauté de Communes de l'Aire à l'Argonne

SEANCE DU 16 DÉCEMBRE 2025

Nombre de Membres		
Membres en exercice	Présents	Votants
59	37	37 + 5 pouvoirs

Date de convocation
9 décembre 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le seize décembre à vingt heures, le Conseil communautaire, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, en Conseil communautaire, qui a eu lieu à la salle des fêtes de Longchamps sur Aire, sous la présidence de **Martine AUBRY**, Présidente.

Présents : **ADRIAN Jean-Louis, AUBRY Martine, BACHELEZ Eric, BARDOT Fabrice, BAZART Christian, BERTHAUX Evelyne, BIGUINET Josiane, BRISSE Philippe, CHARTON Patrice, DECHEPPE Mathilde, DEJEAN Sabrina, ERNST Frédéric, FABRE Hervé, FARCIAGE Pascal, GROSS Patrick, ILIC Jean-Marc, JOSSELIN Sylvine, KLEIN Dania, LOCARDEL Maurice, LOMBART Vincent, L'HUILLIER Gérard, MACINOT Séverine, MENUSIER Pascal, MICHEL Marie-Claude, MIGOT Thierry, MOREAU Michel, MOREL Mireille, NICOLAS Marc, PALIN Laurent, POLMARD Christine, RAMAND Anne, RAMAND Thierry, RENAUDIN Bernard, SANGNIER Yannick, SOLTYSIAK Régis, VERDUN Marie-Pierre, WEISSE Brigitte.**

Absents : **BRENEUR Robert, CHASSEIGNE Didier, FOURES Sylvain, HUMBERT Raphael, HURAUT Jean-Marie, LANG Christophe, LINARD Lidwine, PATRIS Karine, PHILIPPOT Céline, PHILIPPOT Nathalie, PINET Julien, THILL Angélique, WEISS Christian, WITZ Francis, CHARRIOT Sophie, KLEIN Françoise, LECLERC Raymond.**

Représentés : **FEVEZ Clément** pouvoir donné à **MOREL Mireille, GARAT Cédric** pouvoir donné à **AUBRY Martine, GEORGE Marie-Cécile** pouvoir donné à **MICHEL Marie-Claude, JEANSON LAMBERT Chantal** pouvoir donné à **MOREAU Michel, OBARA Sylvain** pouvoir donné à **RAMAND Anne, CHAUDRON Alain** titulaire de **SOLTYSIAK Régis, JACQUET Clarisse** titulaire de **FARCIAGE Pascal, MOLITOR Pierre-Louis** titulaire de **FABRE Hervé**.

Monsieur **ERNST Frédéric** a été nommé secrétaire de séance.

Objet : Création d'un poste de rédacteur territorial

N° de délibération : DE_2025_132

Madame la Présidente informe le conseil communautaire que :

Vu la loi n°83-634 du 13 juillet 1983 modifiée, portant droits et obligations des fonctionnaires ;

Vu la loi 82-213 du 2 mars 1982 relative aux droits et libertés des communes et de leurs établissements publics ;

Vu la loi 84-53 du 26 janvier 1984 portant statuts de la Fonction Publique Territoriale, notamment l'article 34 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 en vertu duquel les emplois de chaque collectivité sont créés par l'organe délibérant ;

Suite à la mutation de Madame Roxane Chaudron au sein de notre collectivité, il convient de procéder à la création d'un poste de rédacteur territorial ;

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'inanimité :

- décide de créer, à partir du 1^{er} janvier 2026, un poste de rédacteur territorial d'une durée de 35/35^{ème},
- dit que l'agent sera rémunéré sur la base de la grille indiciaire du cadre d'emploi des rédacteurs territoriaux,
- précise que les crédits nécessaires à la dépense sont prévus au budget principal,
- d'autoriser la Présidente à signer tous les documents et d'entreprendre toute démarche se rapportant à cette création de poste.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Pour extrait conforme

Martine AUBRY,

Présidente

Martine AUBRY
2025.12.22 10:08:37 +0100
Ref:10114897-15251506-1-D
Signature numérique
la Présidente



Martine AUBRY